



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

OBSERVATOIRE RÉGIONAL

Mobilité et Sécurité routière

DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Avril 2024

# L'accidentalité des jeunes de 18 à 24 ans dans la région Occitanie

De 2018 à 2022

En 5 ans :

qui ont provoqué :

**5 646 accidents**

**515 tués**

**8 506 blessés**



## Définitions

**Accident** : il provoque au moins une victime, survient sur une voie ouverte à la circulation publique et implique au moins un véhicule.

**L'accident grave** : comporte au moins un tué ou un blessé hospitalisé.

**L'accident mortel** : comporte au moins un tué.

**Tués** : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

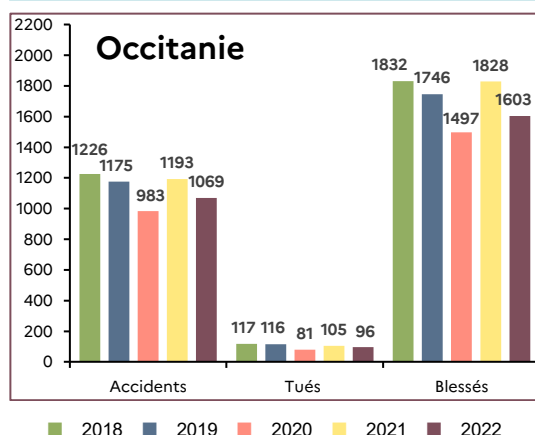
**Blessés** : on distingue les **blessés hospitalisés** (blessés nécessitant plus de 24 heures d'hospitalisation) et les **blessés légers** (victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises à l'hôpital plus de 24 heures).

Dans ce document, le terme blessés regroupe les blessés hospitalisés et les blessés légers.

**Jeune** : personne de la classe d'âge de 18 à 24 ans ans.

**Accident avec un jeune** : accident impliquant au moins un usager « jeune », piéton ou conducteur ou passager d'un véhicule.

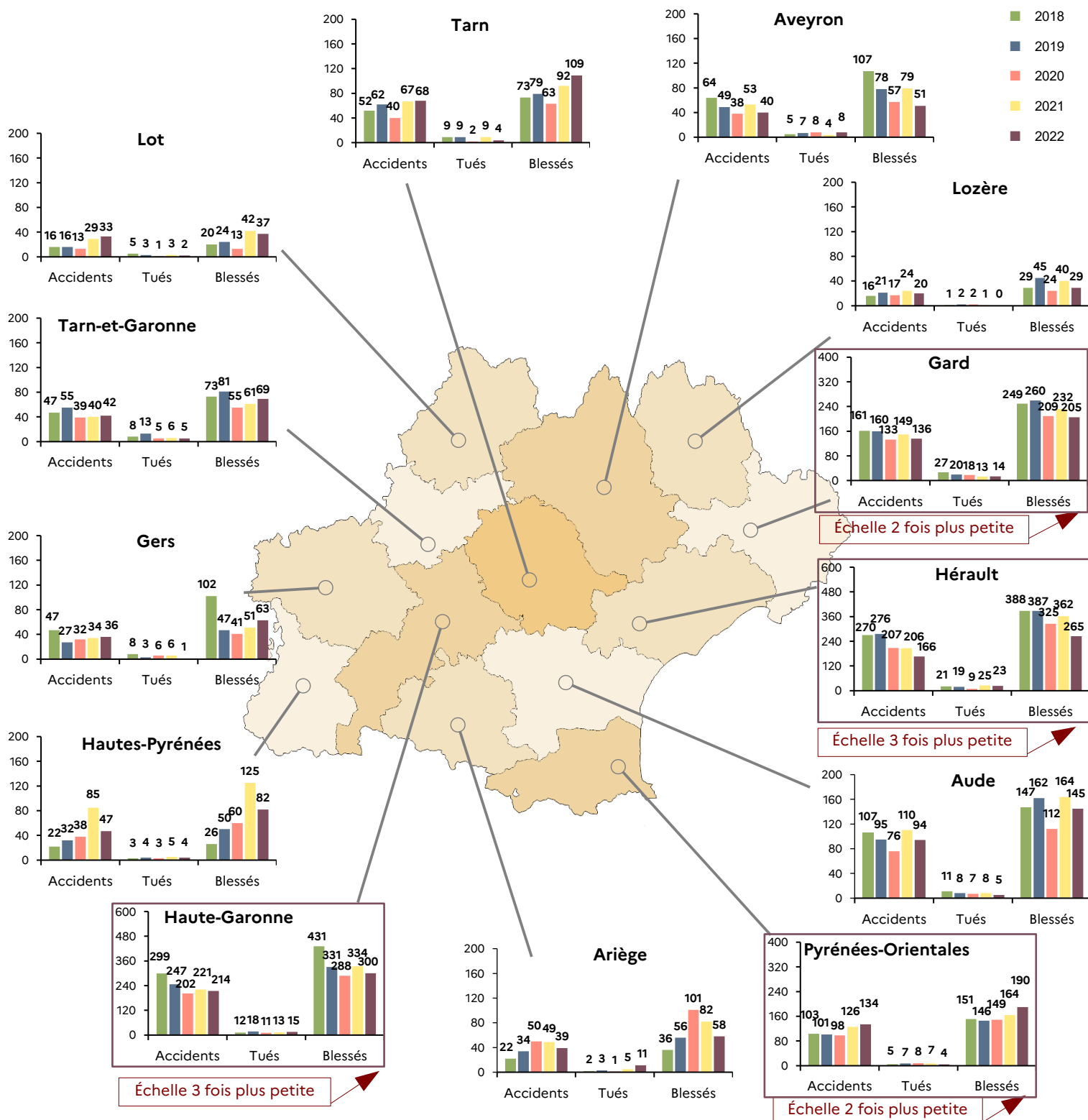
## Évolution du nombre des accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans



Hormis 2020, année particulière où les trois indicateurs sont au plus bas, suite aux restrictions de circulation mises en place pour lutter contre l'épidémie de COVID 19, on observe une baisse générale des trois indicateurs sur l'ensemble de la période d'observation.

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

# Évolution de l'accidentalité impliquant un jeune de 18 à 24 ans par département



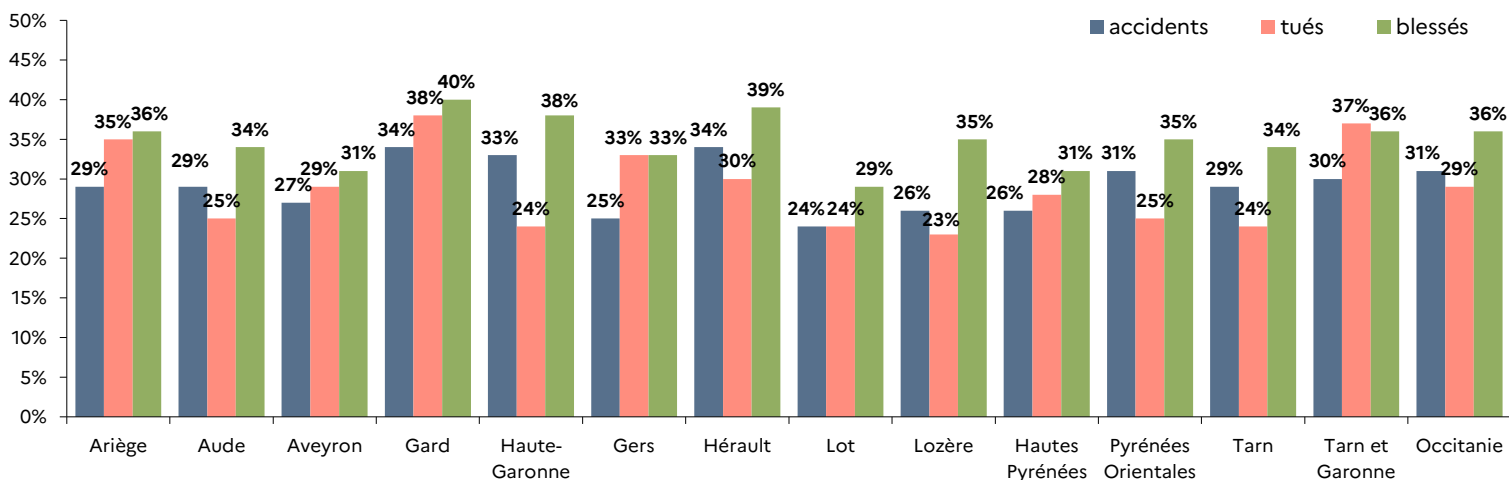
Entre 2018 et 2022, les variations des indicateurs "accidents", "tués" et "blessés" ne permettent pas de dégager une tendance pour l'ensemble des départements de l'Occitanie.

Toutefois, il est intéressant de noter les éléments suivants :

- En 2022, on note une baisse des trois indicateurs, par rapport à l'année précédente, pour quatre des treize départements de la région; il s'agit de l'Aude, de l'Hérault, de la Lozère et des Hautes-Pyrénées.
- Sur la période d'étude, la Lozère présente le plus faible nombre d'accidents et de tués, le Lot le plus faible nombre de blessés.
- Trois départements, le Gard, la Haute-Garonne et l'Hérault, représentent 54 % des accidents et des blessés et 50 % des tués.

**Attention :** les évolutions des petits chiffres sont très sensibles aux variations. C'est pourquoi les tendances doivent être analysées dans la durée.

## Part de l'accidentalité avec un jeune de 18 à 24 ans par rapport à l'accidentalité générale



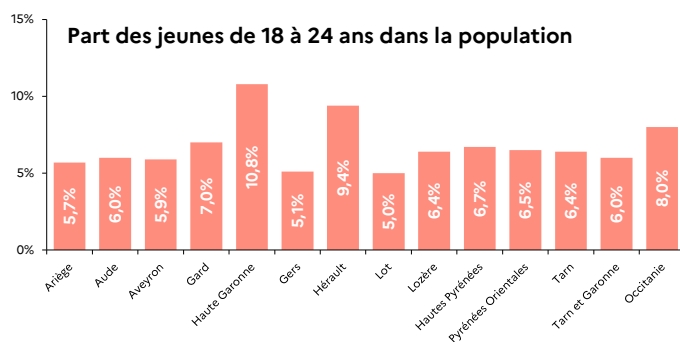
En Occitanie, les jeunes de 18 à 24 ans représentent 8 % de la population, mais ils sont impliqués dans 31 % des accidents. Ils représentent 29 % des tués et 36 % des blessés.

Le Gard et l'Hérault présentent, pour les trois indicateurs, des valeurs supérieures (de 1 à 9 points) aux valeurs régionales. En Haute-Garonne, les taux d'accidents et de blessés sont supérieurs aux valeurs de l'Occitanie.

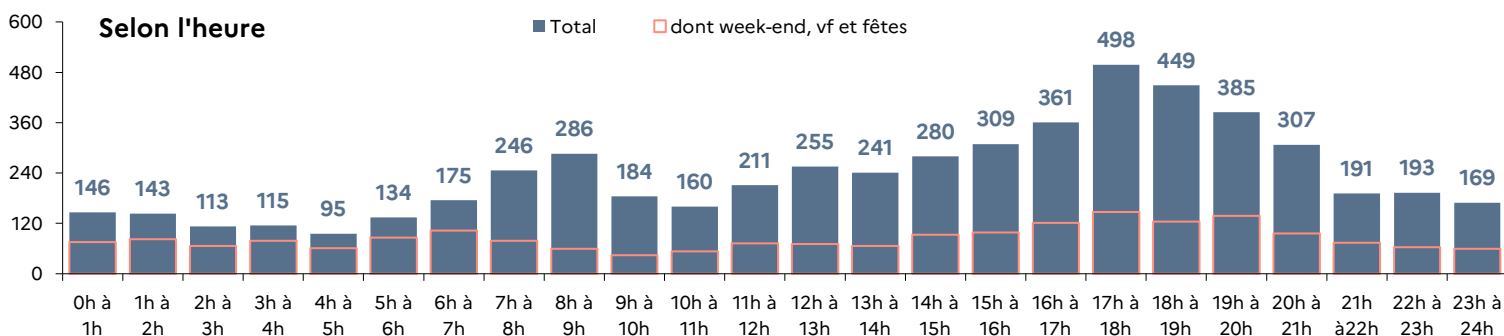
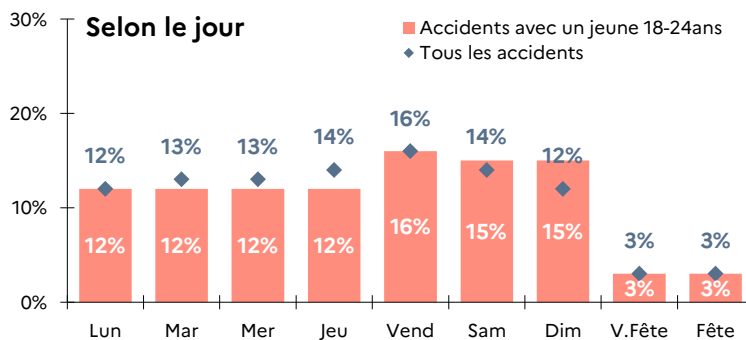
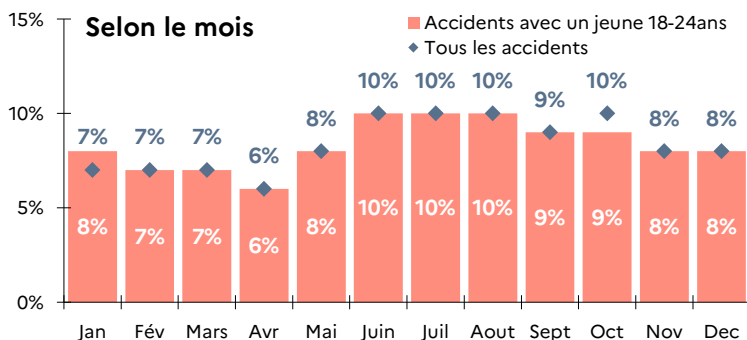
Concernant les tués, au-delà du Gard et de l'Hérault, on observe que l'Ariège, le Gers et le Tarn-et-Garonne ont également des valeurs supérieures à la région.

Le Lot présente les plus faibles taux d'accidents et de blessés, tandis que la Lozère a le plus faible taux de tués.

### Part des jeunes de 18 à 24 ans dans la population



## Répartition des accidents avec un jeune de 18 à 24 ans dans le temps

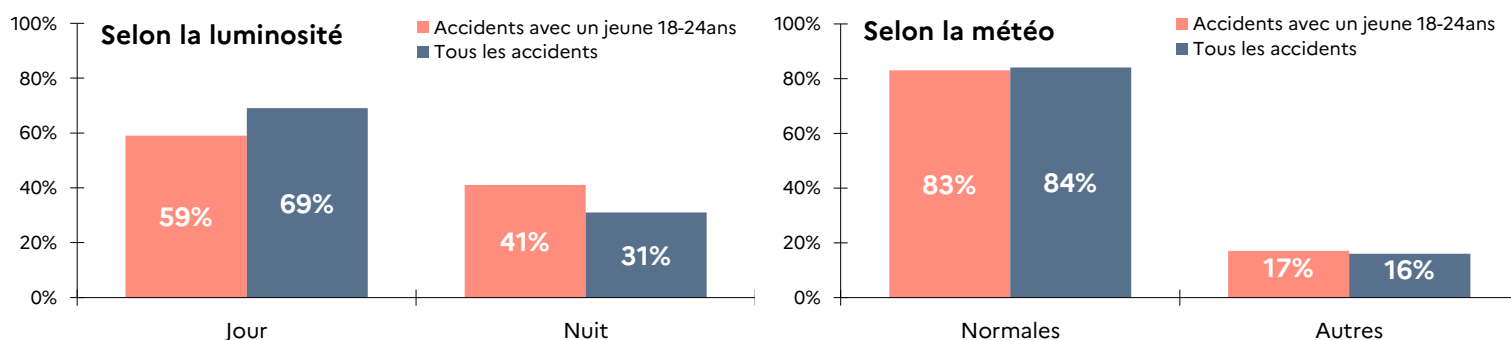


La répartition selon le mois de la part des accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans est similaire à celle de l'accidentalité générale. On observe un minimum en avril (6%) et un maximum en période estivale (10%).

Le nombre d'accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans est **plus important le vendredi et le week-end** ou ils sont surreprésentés, tandis qu'ils sont sous-représentés du mardi au jeudi.

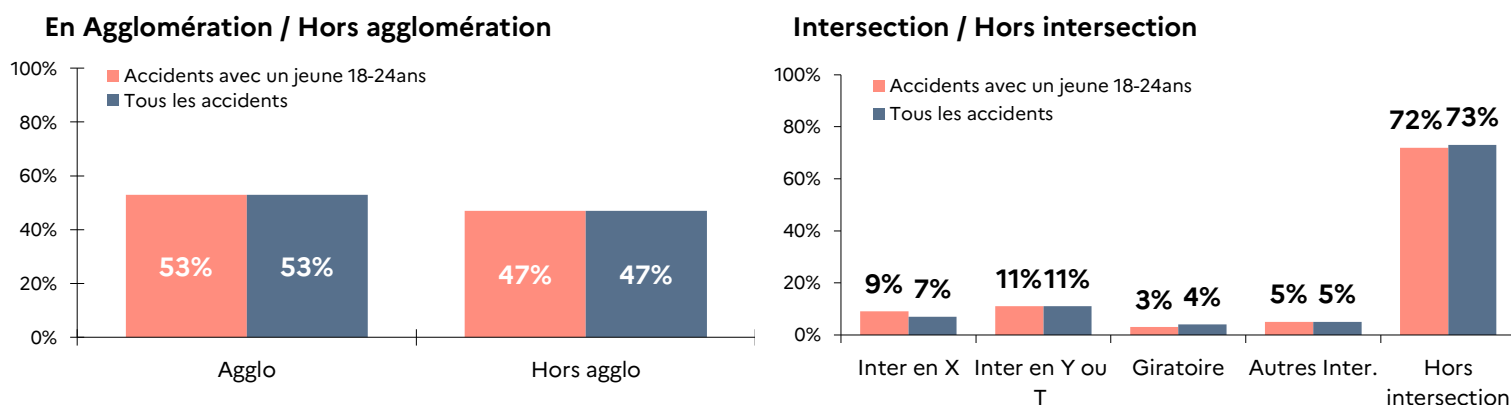
La plage horaire 17 h – 19 h est particulièrement **accidentogène**, notamment les jours ouvrés.

## Répartition des accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans selon les circonstances



Comme pour l'accidentalité générale, sur l'ensemble de la région, les accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans se produisent **majoritairement de jour** (59 % soit 10 points de moins que pour l'accidentalité générale) et dans des **conditions atmosphériques normales** (83 %).

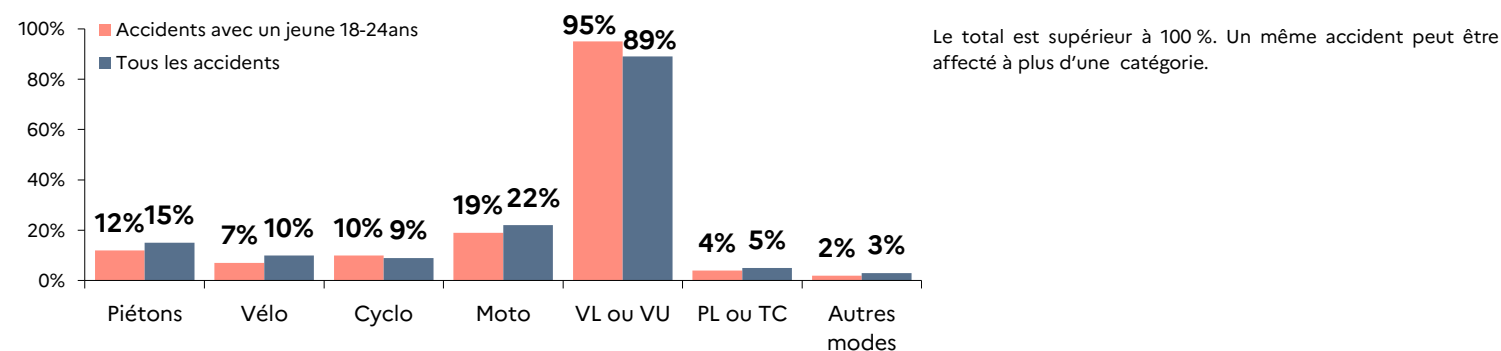
## Répartition des accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans suivant la localisation



Les accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans, sur la région, se produisent comme pour l'accidentalité générale, **majoritairement en agglomération** (53 %) et **hors intersection** (72 %).

Concernant les accidents en carrefour, les intersections en « **Y ou en T** » représentent 11 %, viennent ensuite les intersections en « **X** » avec 9 % (2 point de plus que pour l'accidentalité générale), puis les giratoires avec 3 %, soit un point de moins que pour l'accidentalité générale. Enfin, les autres intersections représentent 5 %.

## Répartition des accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans par catégorie d'impliqués

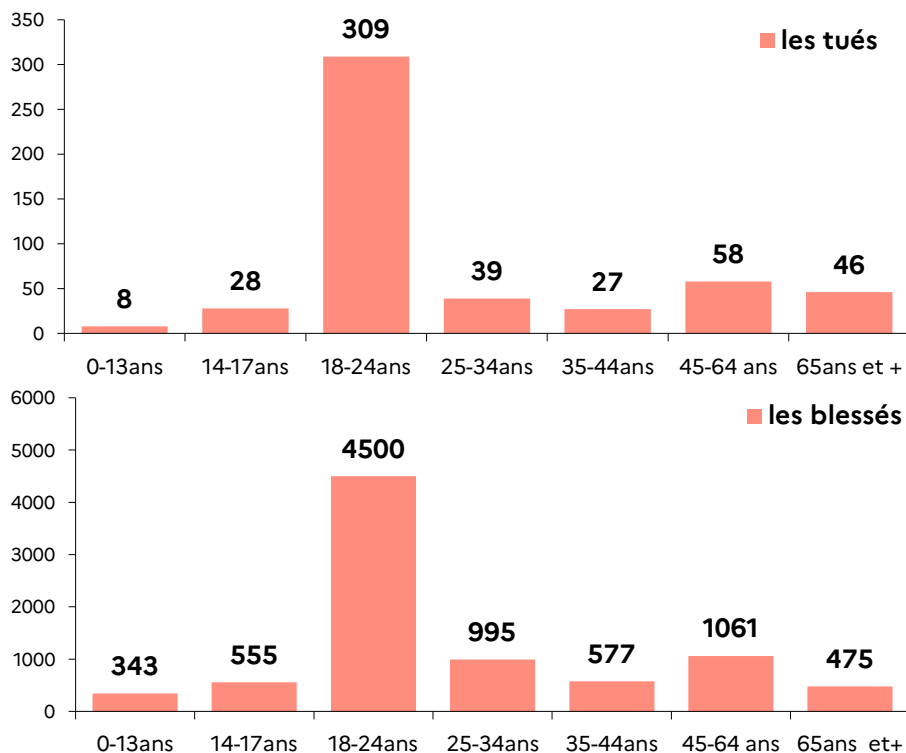


Dans les accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans, les véhicules de tourisme ou les véhicules utilitaires légers sont largement impliqués (95 %), viennent ensuite les motocyclettes (19 %) puis les piétons (12 %), les cyclo (10%), les vélos (7%) et enfin les poids-lourds 4 %.

Par rapport à l'ensemble des accidents, ceux en cyclo et véhicules légers ou utilitaires impliquant un jeune de 18 à 24 ans sont surreprésentés par rapport à l'accidentalité générale (+ 1 point pour les cyclos et + 6 points pour les VL et VU).

# Les impliqués dans un accident avec un jeune de 18 à 24 ans

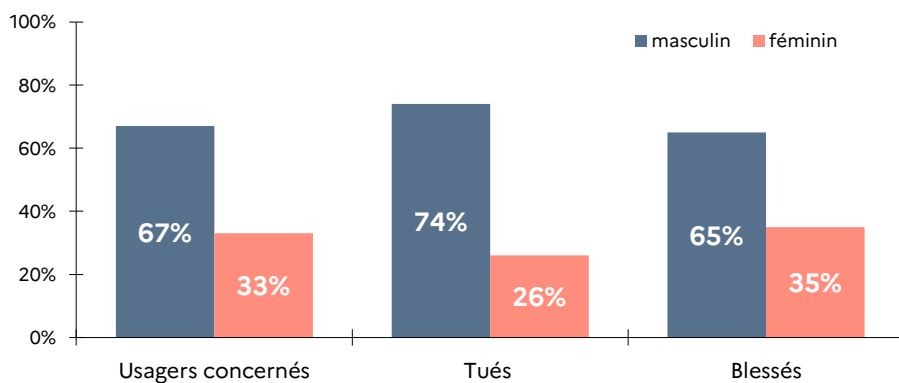
## ... selon l'âge



De 2018 à 2022, dans les accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans, on dénombre **515 tués** dont **309** appartiennent à la classe d'âge des 18-24 ans, soit **60 %** des personnes décédées.

En ce qui concerne les blessés, sur les **8 506** personnes recensées comme blessées dans les accidents impliquant un jeune de 18 à 24 ans, **4 500** blessés ont entre 18 et 24 ans, soit **53 %**.

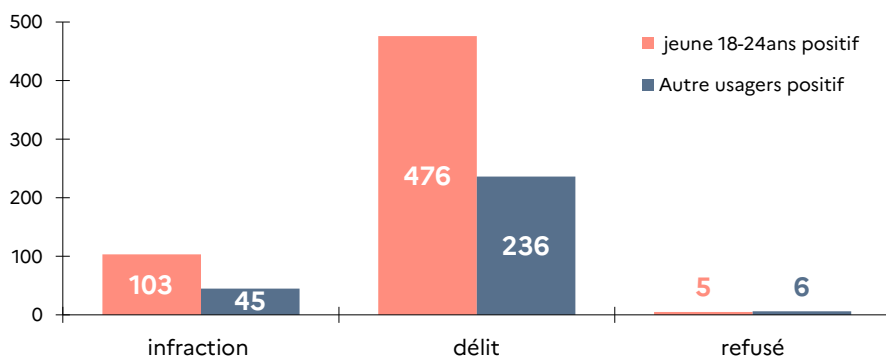
## ... selon le sexe



Les jeunes de 18 à 24 ans impliqués dans les accidents sont majoritairement de sexe masculin (67%).

Parmi les jeunes de 18 à 24 ans, ceux de sexe masculin représentent **74 % des tués** et **65 % des blessés**.

## ... selon le taux d'alcool



Parmi les 871 conducteurs ou piétons recensés dans les accidents avec alcool impliquant un jeune de 18 à 24 ans, **82 %** étaient en situation de **délit** (dont 55 % avait entre 18 et 24 ans). On note que 17 % étaient en **infraction** (dont 12 % avait entre 18 et 24 ans).

Les refus de test représentent 1%.

Directeur de publication : Patrick BERG — Réalisation et rédaction : Alain BENAYS, Sélim ABDI

Sources et définitions : Les données des accidents corporels de la route sont issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et sont fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière des départements de la région Occitanie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,  
1, rue de la Cité administrative, CS 80002, 31074 Toulouse Cedex 9